



CL/187/C.1
2 juillet 2010

CONVOCAATION
187^{ème} SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR
DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE
Genève, 4 et 6 octobre 2010

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que le Conseil directeur de l'Union interparlementaire tiendra sa 187^{ème} session au *Centre international de Conférences de Genève (CICG)*.

1. PARTICIPATION

Le Conseil directeur se compose de trois membres de chaque parlement représenté à l'Union interparlementaire*. Les Membres sont priés de bien vouloir confirmer les noms de leurs représentants au Conseil directeur d'ici au 5 octobre 2010 au plus tard.

Conformément à l'article 2 du Règlement du Conseil directeur, "un membre du Conseil directeur empêché peut être remplacé par un autre représentant du Membre de l'Union en question, muni d'une autorisation à cet effet". Il est demandé aux Membres concernés d'en informer le Secrétariat de l'UIP.

2. DOCUMENTS

Dans la mesure du possible, les documents de travail relatifs aux différents points inscrits à l'ordre du jour provisoire seront envoyés aux Membres à l'avance **et affichés sur le site Web de l'UIP**.

* La représentation de chaque parlement au Conseil directeur doit être mixte. Les délégations non mixtes seront limitées à deux membres (article 1.2 du Règlement du Conseil directeur).

3. DEROULEMENT DE LA SESSION

Première séance : lundi 4 octobre, de 9 heures à 11 h.30

La première séance commencera par l'examen des points 1 à 6 de l'ordre du jour. Les membres du Conseil entendront ensuite une présentation sur le *Projet de programme et de budget pour 2011* (point 7) et, si le temps le permet, examineront le point 10 : *Rapport sur la 3^{ème} Conférence des Présidents de parlement* et le point 11 : *Rapports sur de récentes réunions spécialisées*.

La plus grande partie de la première séance sera consacrée à la présentation du *Projet de programme et de budget pour 2011*. Chaque Groupe géopolitique sera invité à désigner un porte-parole qui soumettra les avis et observations de son groupe lors de l'examen du budget qui commencera le mercredi 6 octobre.

Deuxième et troisième séances : mercredi 6 octobre de 9 heures à 11 h.30 et de 14 h.30 à 16 heures

A sa deuxième séance, le Conseil directeur débattera et adoptera le *Projet de programme et de budget pour 2011* (point 7). La plus grande partie de cette séance sera consacrée au débat sur la *Consolidation de la réforme de l'Union interparlementaire* (point 9). S'il reste du temps, le Conseil directeur examinera au titre du point 8 la *Coopération avec le système des Nations Unies*.

A sa troisième séance, le Conseil directeur examinera tous les points restants de son ordre du jour.

4. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

L'ordre du jour provisoire de la session, établi par le Comité exécutif à sa 257^{ème} session (mars 2010), est le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil directeur adoptera son ordre du jour au début de ses travaux.

2. Approbation du compte rendu de la 186^{ème} session du Conseil directeur

Les Membres qui souhaiteraient apporter des rectifications au compte rendu de la 186^{ème} session (CL/186/SR.1) sont priés d'en aviser le Secrétariat par écrit avant l'ouverture de la 187^{ème} session.

3. Questions relatives aux Membres de l'UIP et au statut d'observateur

- a) Demandes d'affiliation et de réaffiliation à l'UIP
- b) Situation de certains Membres
- c) Statut d'observateur

Le Conseil directeur se prononcera sur toute demande éventuelle d'affiliation ou de réaffiliation et examinera la situation de certains Membres à la lumière du rapport du Comité exécutif.

4. Rapport du Président

- a) Sur ses activités depuis la 186^{ème} session du Conseil directeur
- b) Sur les activités du Comité exécutif

5. Rapport intérimaire du Secrétaire général sur les activités de l'UIP depuis la 186^{ème} session du Conseil directeur

6. Situation financière de l'UIP

7. Projet de programme et de budget pour 2011

8. Coopération avec le système des Nations Unies

9. Consolidation de la réforme de l'Union interparlementaire

10. Rapport sur la 3^{ème} Conférence des Présidents de parlement

11. Rapports sur de récentes réunions spécialisées de l'UIP

12. Activités des comités et autres organes

Le Conseil directeur examinera les rapports des organes et comités ci-après et procédera à des élections pour pourvoir les sièges vacants, le cas échéant :

- a) Comité de coordination de la Réunion des femmes parlementaires
- b) Comité des droits de l'homme des parlementaires
- c) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient
- d) Groupe du partenariat entre hommes et femmes
- e) Groupe consultatif sur le VIH/sida

13. 124^{ème} Assemblée de l'UIP

La 124^{ème} Assemblée de l'UIP se tiendra à Panama du 15 avril au 20 avril 2011.

14. Prochaines réunions interparlementaires

- a) Réunions statutaires
- b) Réunions spécialisées et autres

15. Nomination de deux vérificateurs des comptes de l'exercice 2011

(Cf. article 41 du Règlement du Conseil directeur)

16. Amendements aux Statuts et Règlements

Le Conseil directeur sera invité à approuver les amendements aux articles 8 et 9 du Règlement des Commissions permanentes et à l'article 3 du Règlement du Secrétariat.

17. Elections au Comité exécutif

*(Article 23 des Statuts et articles 37, 38 et 39 du Règlement du Conseil directeur)
Le Conseil directeur sera appelé à élire deux membres pour remplacer Mme J. Fotso (Cameroun) et M. G. Versnick (Belgique), dont le mandat viendra à expiration au moment de la 187^{ème} session du Conseil directeur.*

5. POINTS SUPPLEMENTAIRES

Conformément à l'article 13 du Règlement du Conseil directeur, tout membre de celui-ci peut demander l'inscription de points supplémentaires à son ordre du jour. Il est rappelé qu'aux termes de l'Article 20.1 des Statuts, les compétences du Conseil directeur se limitent à la détermination et à l'orientation des activités de l'UIP et au contrôle de leur accomplissement.

Toute demande d'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour est immédiatement transmise par le Secrétariat à tous les membres du Conseil directeur. Après avoir entendu l'avis du Comité exécutif, le Conseil directeur se prononce sur une telle requête à la majorité des suffrages exprimés si la demande a été reçue par le Secrétariat de l'UIP au plus tard 15 jours avant l'ouverture de la session, sinon à la majorité des deux tiers.

Dans l'attente de discussions que nous espérons fructueuses au sein du Conseil directeur, en octobre prochain, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre haute considération.



Anders B. JOHANSSON
Secrétaire général
de l'Union interparlementaire



Theo-Ben GURIRAB
Président
de l'Union interparlementaire